



1. Identification

Nom du produit	T&T
Code du produit	AET&T510GDZ
Autres moyens d'identification	T&T en aérosol. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit en format liquide.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Huile de taraudage pour les métaux difficilement usinables.
Fabricant	<p>AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada</p> <p>Informations générales : 1-888-592-5837</p> <p>www.aerochem.ca info@aerochem.ca</p>
Numéro de téléphone en cas d'urgence	<p>Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)</p>

2. Identification des dangers

Résumé	<p>Aérosol inflammable. Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.</p>
---------------	---

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Aérosols inflammables (Catégorie 1)



Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 1).

Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 1).

DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alkanes (C14-17), chloro	61788-76-9	29 - 33 %
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	18 - 22 %
Huile de lard	8016-28-2	14 - 18 %
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	5 - 28 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	5 - 28 %
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	5 - 28 %
Huiles animales mélangées avec des huiles végétales, sulfurisées	68991-19-5	5 - 8 %

Note: Le produit est composé à 25-28% d'un mélange d'huile minérale (CAS no 64741-88-4, 64742-54-7 et 64742-01-4) hautement raffinés, ne contenant aucun hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). P.S. pour le CAS no: 61788-76-9 : Les paraffines chlorées sont un groupe de composés dont la structure moléculaire varie selon la longueur de la chaîne de carbone et du degré de chloration. Le matériel de paraffine chlorée utilisé dans ce produit possède une structure de chaîne moyenne de C14-C17, contenant moins de 1% de C10-13 et avec un degré de chloration de 40% à 60%.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Jeter les articles de cuir contaminés tels que chaussures et ceinture.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau et aux yeux. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue.
Note au médecin	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Aérosol inflammable. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé avec la peau. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	5 à 45°C (41 à 113°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Sulfure d'hydrogène : 100 ppm.
--	--------------------------------

Gaz de pétrole liquéfiés adoucis		Asphyxiant simple	1000 ppm	ACGIH , BC, ON, OSHA, RSST
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Huiles animales mélangées avec des huiles végétales, sulfurisées	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	10 mg/m ³ 5 mg/m ³	BC , ON, RSST ACGIH , RSST
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m ³	ACGIH , RSST
Sulfure d'hydrogène	Plafond VECD VEMP (8h)		10 ppm	BC
			5 ppm	ACGIH
			15 ppm	ON
			15 ppm	21 mg/m ³ RSST
			1 ppm	ACGIH
			10 ppm 10 ppm	ON 14 mg/m ³ RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	S'il y a risque de contact avec la peau porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Un respirateur n'est pas requis dans un endroit bien ventilé. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA.
Pieds	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.



Lunettes de sécurité Gants de nitrile

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Aérosol (liquide)	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Brunâtre	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Odeur d'huile de lard	Point d'éclair	250 °C (482 °F) Setaflash
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.

pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	250 °C (482 °F)	Densité relative	1.03 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	100 cSt @ 40 °C (104 °F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réaction dangereuse connue.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates et les perchlorates), acides forts, bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Émanation de sulfure d'hydrogène (H ₂ S) lorsque chauffé à haute température.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Alcanes (C14-17), chloro	Ingestion >21.5 ml/kg	Rat	DL50
		Peau >10 ml/kg	Rat	DL50
	Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	Inhalation 520400 ppm/2h	Rat	CL50
	Huile de lard	Ingestion >2000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Ingestion >15000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 2.18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
Voies d'exposition probables	Huiles animales mélangées avec des huiles végétales, sulfurisées	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50
	Sulfure d'hydrogène	Inhalation 444 mg/l/4h	Rat	CL50
Peau, yeux, inhalation, ingestion.				

Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer une légère irritation des yeux. Irritation des yeux, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.</p> <p>Voie cutanée Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Irritation de la peau, Lapin : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à légèrement irritant.</p> <p>Voie respiratoire De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue. L'inhalation du gaz de pétrole (CAS no 68476-86-8) en grande quantité peut causer l'asphyxie.</p> <p>Voie orale Faible degré de toxicité aiguë. Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p>Classification CIRC / NTP</p> <p>Nom chimique Alkanes (C14-17), chloro</p> <p>CIRC NTP 2B R</p> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p>Cancérogénicité Les paraffines chlorées avec une chaîne de carbone de longueur moyenne de C12 et avec un degré de chloration moyen d'environ 60% sont peut-être cancérogène pour les humains (Groupe 2B) [CIRC]. Cependant, les études d'ingestion chronique chez les animaux ont montré que des doses répétées d'une paraffine chlorée similaire (C14-17, 52% chloré) n'ont donné aucun effet avec des doses de 250-300ppm. L'absence d'activité génotoxique avec les résultats d'autres études mènent à la conclusion que cette paraffine chlorée ne devrait pas présenter un risque cancérogène pour l'homme dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation. L'information suivante a été rapportée pour les distillats aliphatiques de pétrole en ce qui concerne la cancérogénicité (CIRC, 1987) : les huiles non traitées et légèrement traitées sont cancérogène pour l'homme (Groupe 1), mais les huiles hautement raffinées ne sont pas classées cancérogènes pour l'homme.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (poussière/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - <i>Oryzias latipes</i>	CSEO >0.125 mg/L [Alkanes (C10-12), chloro] OECD 204
	Invertébré aquatique - <i>Daphnia magna</i>	CSEO 0.005-0.05 mg/L; 21 days [Alkanes (C10-12), chloro]
	Invertébré aquatique - <i>Daphnia magna</i>	CE50 0.0059 mg/L; 48 h [Alkanes (C14-17), chloro]
	Invertébré aquatique - Crustacés - <i>Gammarus pulex</i>	CE50 1 mg/L; 96 h [Alkanes (C14-17), chloro]
Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.	
Dégradabilité	Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont les ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (OECD 301B, IUCLID). Les paraffines chlorées ne sont pas facilement biodégradables selon les données disponibles (IPCS 1996, HSDB, 2009).	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible pour ce produit. Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont certains ingrédients peuvent être bioaccumulatif. Les paraffines chlorées ont une faible solubilité dans l'eau et ont un coefficient de partage élevé log K _{ow} de 4,48 à 7,38. Ces valeurs indiquent un degré élevé de bioaccumulation.	
Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau. Le produit (CAS no 68476-86-8) est un mélange d'hydrocarbure léger dont les ingrédients s'évaporent rapidement dans l'air. Ce mélange est susceptible d'avoir des valeurs K _{oc} élevées (>5000), indiquant un degré élevé d'absorption à la matière organique dans les sols. Alors, les composants présenteront une faible mobilité et certains seront essentiellement immobiles dans le sol. Si rejetée dans le sol, les paraffines chlorées seront liées aux particules du sol et ne devraient pas se volatiliser ou être lessivées dans la nappe phréatique.	
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.	

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
Dangers environnementaux	Les paraffines chlorées (C10-C17) sont considérées comme des polluants marins graves (PP).
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestiques canadiens. Limites quantitatives : applicable pour des canettes d'aérosols contenant ≤ 1L chacune.

TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant										
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	X								
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	X								
Huiles animales mélangées avec des huiles végétales, sulfurisées	68991-19-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B5

Classe B5 : Aérosols inflammables

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2015-12-30
Version	01
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - High Production Volume (HPV) Chemical Challenge Program, U.S. EPA, http://www.epa.gov/hpv/

- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, www.epa.gov/iris
- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <http://www.inchem.org>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

TM/MD